ÉLECTIONS LÉGISLATIVES -- 23 JUIN 1968

2e CIRCONSCRIPTION D'ILLE-ET-VILAINE



François LE DOUAREC

CANDIDAT D'UNION
POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

Voter pour François LE DOUAREC c'est voter contre le désordre et l'aventure

Electrices, Electeurs,

En 1962 et 1967, vous avez bien voulu me faire confiance. Je vous demande de m'accorder à nouveau vos suffrages afin de poursuivre l'action entreprise tant sur le plan national que sur le plan local.

Sur le plan national :

MAINTIEN D'UN RÉGIME EFFICACE — fondé sur la Constitution de 1958, complétée en 1962 par l'élection du Président de la République au suffrage universel — rejetant le régime d'Assemblée qui conduit à l'instabilité politique, à l'impuissance et, en définitive, à l'anarchie. **Il est, en effet, certain que, sans les « verrous » constitutionnels, la France, à la suite des graves événements de ces jours derniers, serait aux mains d'un pouvoir totalitaire.**

DÉFENSE DE LA PAIX intérieure et extérieure qui est dangereusement menacée.

PROGRÈS SOCIAL : cela veut dire qu'il convient de donner à chacun toutes ses chances au départ et de permettre, à chaque étape de la vie, la **promotion sociale.** A cette fin, il est nécessaire de développer l'action en faveur de la **jeunesse,** l'œuvre entreprise en matière d'**éducation nationale** et de promouvoir les **réformes indispensables dans l'Université.**

Toute politique sociale s'adresse notamment aux **familles.** Pour les familles, c'est d'abord le logement qui doit faire l'objet d'un effort accru. Certes, depuis 1958, le rythme de la construction a été pratiquement doublé, notamment en matière de constructions sociales. Mais des besoins immenses, nés des retards naguère accumulés, de l'urbanisation rapide et des exigences nouvelles, ne sont pas encore satisfaits.

Une politique de progrès social s'adresse, d'autre part, aux **salariés.** Les **abattements de zone** sont enfin supprimés pour certains et réduits pour les autres. Leur suppression totale pourrait être décidée dans des délais raisonnables. Le **relèvement des salaires** — spécialement des **bas salaires** — doit être poursuivi.

Une politique de progrès social s'adresse aux **personnes âgées,** aux **malades** et aux **handicapés.** D'importantes réformes ont été récemment, sur ce point, réalisées : augmentation de l'allocation vieillesse, mesures prises en faveur des agriculteurs prenant leur retraite, extension aux exploitants agricoles et, d'ici peu, aux commerçants, artisans et professions libérales, de la sécurité sociale. Veiller à la réalisation des exigences sociales fondamentales sera en tout cas une tâche constante des élus.

La situation des **agriculteurs** doit faire l'objet d'une attention permanente. Les réformes de structure indispensables faciliteront le maintien, à côté des grandes exploitations, d'**exploitations rentables du type familial.** Ceci suppose une augmentation sensible du revenu des agriculteurs. Pour y parvenir, il est nécessaire d'être vigilant dans l'application du Marché commun agricole.

Il reste encore beaucoup à faire, mais la voie est tracée.

Sur le plan local :

La BRETAGNE est en train de se rénover. Je m'efforce d'y contribuer. Il faut toutefois accélérer cette rénovation :

— l'aménagement des transports, et notamment des routes, est nécessaire. Il convient de poursuivre et même d'accentuer l'effort en cours.

— une véritable **décentralisation industrielle,** support du développement du **commerce** et de **l'artisanat,** est indispensable. L'installation dans notre circonscription, de l'**Ecole supérieure d'électricité,** de l'**Ecole nationale supérieure des télécommunications** et de l'**Ecole supérieure technique des transmissions** y contribuera efficacement. Mais aucun relâchement n'est possible : la bataille de l'emploi se gagne chaque jour.

— enfin, RENNES, ville en plein développement, devrait devenir une **véritable métropole régionale.**

En bref, **rendre la Bretagne vivante et moderne, en faire une province de pointe de notre pays et de l'Europe, tels sont nos objectifs.**

VU LE CANDIDAT :

François LE DOUAREC

43 ans

Avocat à la Cour

DÉPUTÉ D'ILLE-ET-VILAINE

Médaille militaire — Croix de Guerre

REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

André GUILLOU

Docteur - Vétérinaire

Président du Syndicat départemental des Vétérinaires

CONSEILLER GÉNÉRAL D'ILLE-ET-VILAINE

Imp. Woisselin, 14 bis, r. Abattoir, Rennes.